



DEB 2022-5

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218401008-20220307-2022-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Affichage : 09/03/2022

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 21 février 2022 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia et HEREDIA Justine.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia), LINHARES Tiffanie (pouvoir donné à LINHARES José) et SEVIN Roland (pouvoir donné à HEREDIA Justine).

Secrétaire de séance : HEREDIA Justine.

Objet : Transfert de la gestion des parcelles incendiées de la Commune à l'ASL Les Dentelles

Suite à l'incendie qui a touché, le 17 août 2021, les communes de Beaumes-de-Venise, Lafare, Le Barroux, Saint-Hippolyte-le-Graveyron et La Roque Alric, une association syndicale libre a été créée.

Dénommée « Les Dentelles », elle a pour but de parer aux dégâts de l'incendie sur l'espace boisé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier la gestion des terrains communaux atteints par le feu à cette association au moyen d'une cotisation d'adhésion d'un montant de 15,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de confier la gestion des terrains communaux impactés par l'incendie qui a sévi du 17 au 19 août 2021 à l'Association Syndicale Libre « Les Dentelles » et de prévoir la dépense correspondant à cette adhésion au compte 6554 du budget 2022.

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Le Maire,

José LINHARES



